

ARRETE INTERPREFECTORAL
N° SI2009-02-10-0040-PREF

*Portant modification de la composition nominative
de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
chargée de la mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de
l'élaboration du contrat de rivière sur le Bassin Versant du Calavon*

M. LE PREFET DE VAUCLUSE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

M. LE PREFET DES ALPES DE HAUTES PROVENCE

- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles 212-3 à 212-7 relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux
- Vu** le décret n°92-1041 du 24 septembre 1992, et notamment son article 3;
- Vu** la circulaire du 24 octobre 1994 relative à l'élaboration du contrat de rivière;
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2271 signé le 17/09/1996 par M. le préfet de Vaucluse et le 11/01/1996 par M. le préfet des Alpes de Hautes Provence fixant le périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant du Calavon ;
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°869, signé le 10/04/2001 par M. le préfet de Vaucluse et le 03/05/2001 par M. le préfet des Alpes de Haute Provence approuvant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le Calavon ;
- Vu** l'arrêté n°SI 2002-06-21-0030-DDAF du 26 juin 2002 portant mise à jour de la composition nominative de la commission locale de l'eau chargée de la mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux et de l'élaboration du contrat de rivière sur le Bassin Versant du Calavon ;
- Vu** la loi sur l'eau et les milieux naturels du 30 décembre 2006 ;
- Vu** la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Vu** l'arrêté SI 2008-12-02-0020-PREF signé le 02/12/08
- Considérant** la délibération de l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse reçue le 03 décembre 2008 désignant M. LEONARD comme représentant ;

ARRETENT

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (17 membres) :

<i>Nom du représentant</i>	<i>Fonction</i>	<i>Commune</i>	<i>Secteur</i>
Sylvain VIAL	Maire	Commune d'Oppédette	Bassin supérieur
Loïc MALLEGOL	Conseiller municipal	Commune de Céreste	Bassin amont
Bruno BOUSCARLE	Conseiller municipal	Commune d'Apt	Bassin d'Apt
Valérie DELONETTE	Adjointe au maire	Commune de Cavailhon	Bassin aval
Michel LEGHAIT	Conseiller municipal	Commune de Saint Saturnin les Apt	Bassin moyen Nord
Didier PERELLO	Maire	Commune de Goult	Bassin moyen Est
Yves BURLE	Adjoint au maire	Commune d'Oppède	Bassin moyen Ouest
Martine CARRIOL	Conseiller régional	Conseil régional PACA	-
Pierre BOYER	Conseiller général	Conseil général 84	-
Raymond BRESSAND	Conseiller Général	Conseil général 04	-
Jean-Baptiste BLANC	Conseiller général	Parc naturel régional du Lubéron	-
Albert CALVO	Maire d'Oppède	Syndicat intercommunal de rivière Calavon Coulon	-
Marie-Pierre ALLIES	Adjoint au maire des Taillades	Syndicat intercommunal de rivière Calavon Coulon	-
Jacques BONI	Président du SIEEURA	Syndicat Intercommunal d'Épuration des Eaux Usées de la Région d'Apt	-
Pierre CARBONNEL	Président du SIVOM du Calavon, Maire de Saint Martin de Castillon	SIVOM du Calavon et du Haut Pays d'Apt	-
Gérard BURCHERI	Président du SIAEP Durance Plateau d'Albion, Maire de Redortiers	Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Durance Plateau d'Albion	-
Robert BRIAN	Délégué de la commune de Bonnieux	Syndicat des Eaux Durance Ventoux	-

2-Collège des représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations (9 membres) :

<i>Nom du représentant</i>	<i>Structure représentée</i>	<i>Catégorie d'usagers</i>
Philippe LALAUZE	Fédération de pêche 84	Pêcheurs
Sylvain CHASTAN	Fédération de pêche 04	Pêcheurs
Pierre VOLLE	Chambre d'agriculture 84	Agriculteurs
Christian LEONARD	Chambre de commerce et d'industrie 84	Industriels
Catherine PAGEARD	Conseil des associations du parc naturel régional du Lubéron	Association de protection de la nature
Yvon SARNETTE	ASA du Canal Saint Julien	Association de gestion de canaux d'irrigation
Raymond LEPRETRE	Association des Amis du Calavon	Riverains
Josette SICAUD-MORVAN	UFC que choisir	Riverains

3-Collège des représentants de l'Etat et établissements publics (8 membres) :

Monsieur le préfet coordonnateur de bassin RMC ou son représentant

Madame la directrice de l'agence de l'eau RMC-délégation de Marseille ou son représentant
Monsieur le directeur de l'ONEMA ou son représentant

Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence ou son représentant

Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture des Alpes de Haute Provence ou son représentant

Monsieur le préfet de Vaucluse ou son représentant

Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de Vaucluse ou son représentant

Monsieur le directeur départemental de l'action sanitaire et sociale de Vaucluse ou son représentant

Article 2 : Un extrait du présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Vaucluse et des Alpes de Haute Provence et sera inséré dans deux journaux régionaux ou locaux par la préfecture de Vaucluse. La préfecture de Vaucluse fera parvenir le présent arrêté par voie électronique à l'administrateur de GESTEAU.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Alpes de Hautes Provence, Madame et Messieurs les directeurs des services de l'Etat des Alpes de Haute Provence et de Vaucluse, Monsieur le président du parc naturel régional du Luberon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Avignon, le 10 février 2009

Pour le préfet,
La secrétaire générale,

SIGNE

Agnès PINAULT

Digne les Bains, le 10 février 2009

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général,

SIGNE

Xavier DAUDIN-CLAVAUD